



# DECLARATION LIMINAIRE CTS DU 29/06/2022

« Le bien-être et les conditions de travail du personnel sont une priorité pour nous »

Monsieur le Président du CTS,  
Mesdames et messieurs les membres du Comité Technique Spécial,

Aujourd'hui, nous allons échanger sur l'utilisation des crédits concernant l'Amélioration des Conditions de Travail (ACT) ainsi que sur les différentes chartes de gestion des personnels.

Nous ne pouvons pas commencer cette première instance de l'année, sans avoir une pensée pour nos collègues Claude, Stéphane, Julien et François qui nous ont quitté si subitement.

Pour **Force Ouvrière Justice** l'amélioration des conditions de travail se traduit par :

- La mise en place d'un planning permettant la conciliation entre la vie personnelle et professionnelle des personnels.
- Le respect de l'Organigramme de référence.
- Le respect de l'Organigramme suite au plan de requalification du corps de commandement.
- Une mise en application ainsi que d'une écoute des différentes demandes du personnel de la part de la direction.
- Une valorisation et une reconnaissance du travail fourni par le personnel.

De ce fait, **Force Ouvrière Justice CPOS** demande :

- Que différents groupes de travail soient mis en place pour les différentes chartes de gestion du personnel tous grades confondus.
- L'organisation d'une consultation des agents pour un cycle de travail adéquat et efficient. **Longues-Journées avec VSD / Mixte ou Longues Journées avec VSD / CAN.**
- La mise en place des référents ADP
- La présence d'un gradé de roulement du lundi au dimanche à la MAF car c'est le seul secteur hébergement qui n'en est pas doté.
- Le maintien de 4 agents par jour sur le secteur de la MAF
- La révision immédiate de l'organigramme des clefs.
- La dotation de sac transparent suite à la note de service N°152/2022 soit prise en charge par l'administration.

- La mise en place de plan local d'observation et de lutte contre les violences.
- La suppression de l'agent PEP et la création de l'îlotier 6 comme prévu.
- L'agrandissement et la sécurisation des parkings
- Un véritable parking pour le personnel et non ce qui existe actuellement car cela ressemble plus à un parking public.

Suite à la diffusion de la note de service N°183 de réorganisation du 1<sup>er</sup> étage du QSL, **Force Ouvrière Justice** constate que notre demande en apport d'effectif a été accepté.

Comme vous avez pu le constater, au sein de l'établissement nous avons de plus en plus de personnes détenues présentant des pathologies psy avec des passages à l'acte de plus en plus réguliers. Les moyens et conditions afin d'y faire face sont très insuffisants.

**Force Ouvrière Justice** s'interroge sur la politique instaurée au sein de l'établissement afin de lutter contre les Risques Psycho-sociaux.

En effet, on observe une gestion et un management discrétionnaire d'un membre de l'encadrement. Celui-ci se croit tout permis vis-à-vis du personnel. Un secteur manque d'agents et malgré les différents appels à candidature, personne ne postule.

Il y a non seulement matière à se poser des questions mais de surcroit, il serait temps d'y apporter des réponses.

Vous comprenez bien que l'attractivité, la valorisation, la fidélisation ainsi que la reconnaissance du métier ne pourra jamais être à la hauteur des objectifs avec ce genre de gestion.

**Force Ouvrière Justice** continuera toujours à défendre l'intérêt, le bien-être et les conditions de travail pour l'ensemble du personnel.

#### **Les membres FO Justice du CTS :**

PETIT Michaël  
LEROND Johan  
CHERAMNAC Angélique  
FIGUEROLA Julien  
JEAN-FRANCOIS Cyril  
JUMEAU Julien  
WAGNER-CUPERLIER Maude

**SLP FO Justice Orléans Saran**  
Le 29.06.2022